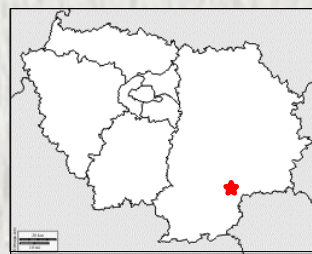


## Zone humide de la Bassée

Les zones humides sont des milieux naturels de transition entre les milieux aquatiques et terrestres caractérisés par une forte présence d'eau. À l'interface de l'air, l'eau, et le sol, les zones humides assurent de nombreuses fonctions régulatrices comme la dépollution des nappes phréatiques ou leur capacité à absorber les précipitations qui limitent le risque de crue ou d'inondations. Ainsi par les services rendus, la préservation des zones humides est primordiale pour le développement des sociétés humaines.

Par ailleurs les zones humides sont également des sites riches en biodiversité comme celle de la Bassée située dans la Vallée de la Seine qui occupe une surface de plus de 30 000 hectares. Pour préserver la richesse faunistique et floristique ainsi que les habitats naturels remarquables, la zone humide de la Bassée a été classée en site Natura 2000, un statut de protection de niveau européen. Cette démarche de protection permet de concilier le développement des activités humaines et la préservation de notre patrimoine naturel tout en garantissant les fonctions régulatrices et les services rendus par cette zone humide. Depuis le début du XIXème siècle, notamment pour les besoins d'urbanisation le long des vallées, près de deux tiers des zones humides ont disparu à l'échelle de la France, d'où l'importance de les protéger aujourd'hui. En parcourant les chemins de randonnées de la Bassée, vous pourrez observer, selon les saisons, les nombreuses espèces d'oiseaux qui viennent y trouver refuge pendant les périodes de migrations. Dans la Bassée, 21 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ont été recensées, alors munissez-vous de jumelles pour bien les observer.



Voir carte IGN n° 2316ET et 2417ET

Commune de départ :  
**Courcelles-en-Bassée – Mairie** -  
UTM 31U 0504137 5361833  
GPS : Lat. 48.40964 Long. 3.05590

**Accès** : Courcelles-en-Bassée, à 9 km au nord-est de Montereau-Fault-Yonne par les D403 (direction Donemarie-Dontilly) et D18

### Informations pratiques :

#### Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
  - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
  - Respectez la nature et la propriété privée.
  - N'abandonnez pas de débris.
  - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
  - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

[www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com)



## Courcelles-en-Bassée Les coteaux de la Bassée



Photo : La bassée – CD®

Que de larges points de vue depuis ces coteaux ! Une escapade dans le calme, d'un village à l'autre, d'une ferme à l'autre.

CODERANDO 77  
Quartier Henri IV - Place d'Armes  
77300 FONTAINEBLEAU  
01 60 39 60 69 – [www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com) -



Mise à jour - Juin 2018 -



8.8 km



2 h 45



Vert



Facile



## Les coteaux de la Bassée

- 1** Dos à la mairie, monter la rue, puis à gauche la route de Salins. Dans la courbe, emprunter à droite le sentier herbeux. Il s'élève en pente douce et serpente. Couper un chemin et continuer en dominant la vallée.
- 2** A l'embranchement, descendre à droite en direction des silos et rejoindre Le Plessis. Traverser le hameau par la route à gauche.
- 3** A la bifurcation, poursuivre à gauche la route prolongée par un chemin caillouteux. Laisser une sente qui s'enfonce à droite. Passer sous deux lignes à haute tension. Immédiatement à gauche, se diriger vers le bois (points de vues). Continuer jusqu'à la ferme de la Grande-Vente (point culminant de la randonnée).
- 4** Tourner à gauche. Après 50 m descendre pour passer devant une autre ferme. Continuer le chemin bitumé. A l'intersection, monter tout droit. Au sommet de la côte, en vue du panneau « Courcelles-en-Bassée », prendre le sentier à droite. Traverser le bois puis longer sur 400m.
- 5** A la corne du bois, descendre à gauche par le chemin calcaire. Laisser le sentier à gauche, et poursuivre la descente par le chemin herbeux. Peu avant la D18, s'engager sur le chemin de terre à gauche. Il mène à Courcelles-en-Bassée. Entrer dans le village et prendre la rue de l'Église à gauche. Tourner à droite et par la rue Grande, rejoindre la mairie.

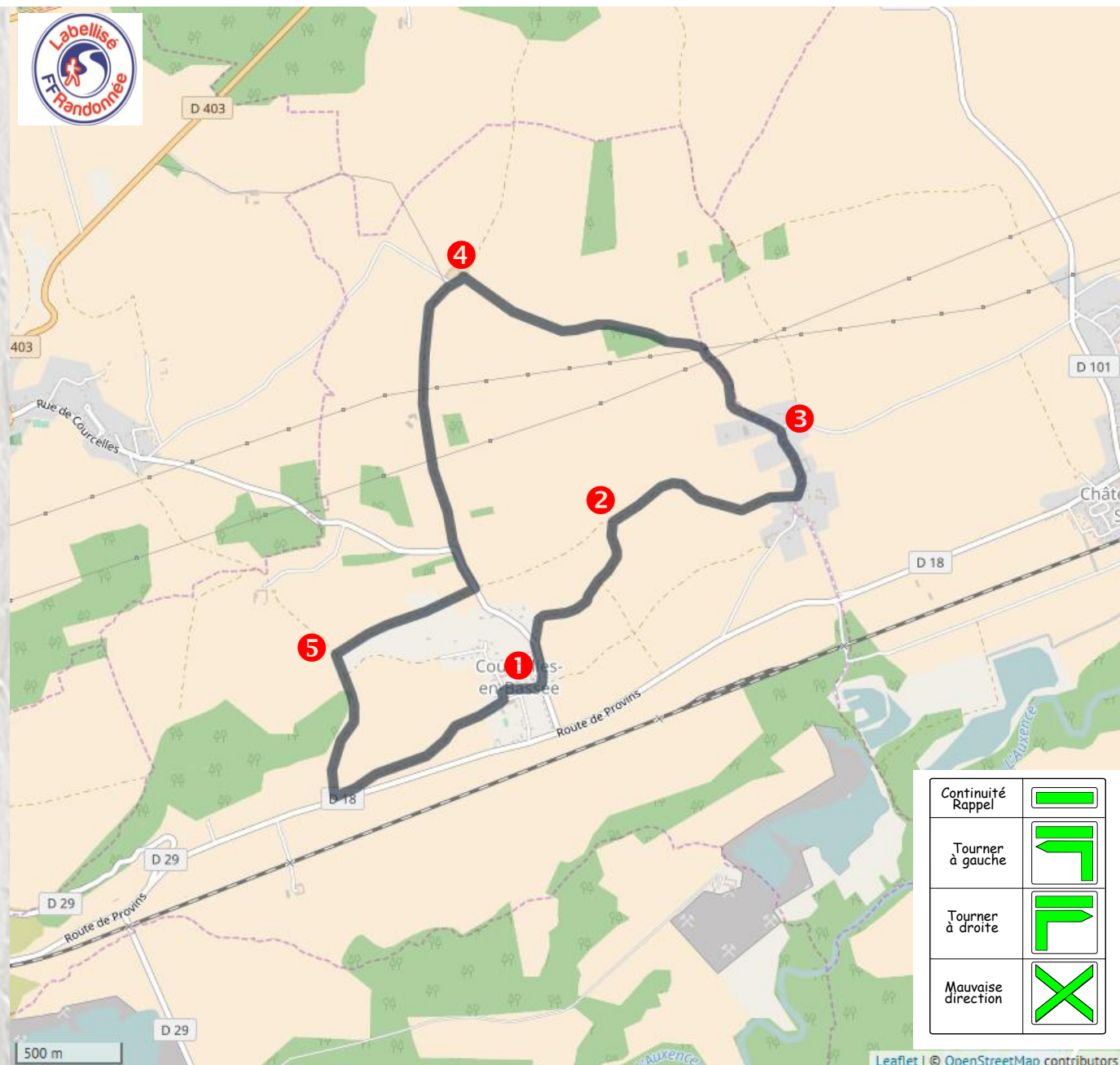


Photo : La Bassée - CD®

Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".